

Sujet :Landraud (partie 1)

Date :Mon, 1 Nov 2021 18:53:01 +0000

De :macy.jo

Pour :ddt-pprm-stdidierdelatour@isere.gouv.fr <ddt-pprm-stdidierdelatour@isere.gouv.fr>

Bonjour,

Propriétaire depuis 2017 des parcelles 1491 et 1495 sur la commune de St Didier de la Tour, je suis profondément surpris d'apprendre que celles-ci passent en zone non constructible. Je souhaiterais recevoir une explication fondée concernant les parcelles 1490/1493 /1499/1498 qui sont marquées en zone bleue(constructible) alors qu'elles sont accolées à la mienne et de plus une galerie souterraine les traverse sur une partie (dossier CFEG de Mr Thevenon).

Nous avons effectué, avec la société FONDASOL, plusieurs forages sur notre parcelle afin de confirmer la faisabilité de notre projet et dont je vous joins le compte rendu.

A ce jour, ma demande concerne comment mon bien va être estimé à sa juste valeur si celui-ci est construit sur un terrain non constructible (ambiguïté) et de même si je souhaite le vendre, cela risque de poser problème pour aboutir à une vente.

Comment peut-on autoriser la vente de terrain CONSTRUCTIBLE et quelques années suivantes le repasser en non constructible.

Les pièces jointes sont envoyées dans l'autre mail car celui-ci était trop lourd.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez agréer mes sincères salutations.

M/MME LANDRAUD